

# L'Écho Chapellois



## Le Mot du Maire,

Chers Chapelloises et Chapellois

Un moment important de notre vie municipale vient d'être franchi avec le débat budgétaire, le vote de notre budget et des taux d'imposition.

C'est un moment de libres échanges entre les conseillers municipaux qui permet de faire le bilan de l'année 2015, de connaître les « économies » faites nous permettent d'investir en 2016, de prendre connaissance des dotations de l'état, du produit des impôts locaux. Il s'agit d'attribuer des projets de dépenses pour ce qui fait vivre notre Commune (école, vie associative, personnel, entretien des bâtiments communaux, entretien de la voirie...). Pour fonctionner, nous devons aussi regarder nos recettes qui proviennent de l'État, de vos impôts, de la Communauté de Communes notamment. De nouvelles dépenses sont venues s'ajouter : désormais, il nous faut payer les permis de construire, l'augmentation nationale des points d'indice salarial, l'ouverture d'une classe, un emploi nouveau à temps partiel pour l'école, et la baisse des dotations pour les activités périscolaires. Après débat et vote, il a été décidé d'augmenter nos taux d'impositions de 0.5 point. Les nouveaux taux :

- La Taxe d'habitation passe de 15.32 à 15.82 (+3.26%)
- Le Foncier bâti passe de 16.66 à 17.16 (+3%)
- Le Foncier non bâti passe de 47.26 à 47.76 (+1.05%)

En clair, aujourd'hui, ce sont 304 000 € qui étaient versés par les 550 foyers chapellois ; cette augmentation permettra de collecter environ 9 000 € supplémentaires.

La dernière augmentation a eu lieu en 2011. N'hésitez pas à comparer votre feuille d'impôts locaux avec d'autres communes, sachant que ce n'est pas le taux qui compte mais aussi les bases d'imposition qui ne sont pas identiques dans chaque commune et qui ne produisent donc pas les mêmes résultats.

Nous gardons ainsi, une capacité d'autofinancement nous permettant de faire face à des investissements utiles au bien-être de nos habitants (école, aménagement de bourg, entretien de la voirie communale...). Au plaisir de vous rencontrer prochainement.

Le Maire,

### **Projet de commune nouvelle : Réunion publique avec MAURE - CAMPEL - LES BRÛLAIS.**

Dans le cadre de la réflexion, tous les habitants(es) sont invités à la réunion publique du **Lundi 9 Mai, à 19h00 salle des fêtes de CAMPEL.**

Toutes les questions pourront être abordées.

Numéro 97  
Mai 2016

## SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 2 à 17
- Vie Intercommunale P 18 à 20
- Vie Culturelle et économique P 21
- Jeunesse P 22
- Associations : P 23 à 26
- Développement durable : P 27
- Mémento Vie Pratique P 28

# 100ème Anniversaire de la Bataille de VERDUN

Verdun, la ville emblématique de la première guerre mondiale, a marqué les esprits et notre histoire en raison de l'horreur des combats au cours de laquelle de très nombreux français ont perdu la vie ou subi d'atroces souffrances.

LA CHAPELLE-BOUËXIC a payé un lourd tribut dans cette guerre de tranchées.

Officiellement, cet épisode de la guerre s'est déclenché le 29 Mai 1916.

Avec l'association des Anciens Combattants, comme au niveau national, la municipalité a souhaité marquer cette date. Pour des raisons de commodité, nous avons fixé ce moment de souvenir **au jeudi 26 Mai, à 15h.**

Programme envisagé :

- Regroupement au monument aux morts des Anciens Combattants, des citoyens de la Paix et des enfants de l'école.
- Moment de souvenir avec lecture de textes écrits à l'époque.
- Chant de la Marseillaise.
- Minute de silence.
- Remise officielle du drapeau des Citoyens de la Paix.

Nous allons tenter de bénéficier du passage d'un Biplan de l'aviation de l'époque.

Toutes celles et ceux qui voudraient être présents lors de cette cérémonie seront les bienvenus.

## Antoine GLÉMÉE en stage à la Mairie.



Comme vous avez pu le voir, La Chapelle Bouëxic, comme de nombreuses autres communes rurales, a vu sa population augmenter. C'est pour cela, qu'un étudiant, Antoine GLÉMÉE, actuellement en dernière année de DUT Gestion Urbaine réalise un stage au sein de la Mairie. Son travail est donc de réaliser dans un premier temps un diagnostic du tissu urbain du bourg : Quelles maisons sont habitées ? Pourquoi ne le sont-elles plus ? Ensuite, il sera amené à réaliser différents scénarios d'aménagements et de trouver les éven-

tuelles aides et subventions possibles pour aider les propriétaires ou encore la municipalité à réaliser des travaux. Il sera donc amené, durant sa période de stage, à prendre des photos mais aussi à vous questionner pour connaître vos volontés ou objectifs. Alors ne vous inquiétez pas de voir le bourg pris en photo sous tous ses angles !

# ZOOM SUR LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 1er Février 2016

- **Adjonction de questions à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Construction d'une salle multi-sports avec vestiaires et espace de convivialité :
  - plan de financement
  - demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local.
  - lancement d'une consultation selon procédure adaptée :
  - maîtrise d'œuvre
  - travaux
- Taxe d'aménagement : complément d'information.
- Devis – travaux parking école.
- Devis – animation bibliothèque.
- Convention de location – salle « Ex Bonne Franquette » : Association Kas Digas.
- Location salle « Ex Bonne Franquette » : bar « chez Lili ».
- Convention de mise à disposition gratuite de la salle de l'ALSH pour les TAP.

- **Bibliothèque municipale : recrutement d'un adjoint territorial du patrimoine de deuxième classe à compter du 25 Février 2016**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 Mars 2015 décidant d'embaucher en contrat à durée déterminée Mme MARCADE Charlotte pour un an à compter du 25 Février 2015 en tant qu'adjoint territorial du patrimoine de deuxième classe à hauteur de 24/35<sup>ème</sup> pour assurer les fonctions de bibliothécaire à la bibliothèque municipale avec possibilité de missions annexes (TAP, remplacement à l'Agence Postale et au secrétariat de Mairie). Monsieur le Maire propose de procéder son recrutement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de recruter au titre de stagiaire, Mme MARCADE Charlotte domiciliée « Troumer » en LA CHAPELLE-BOUEXIC, à compter du 25 Février 2016, en tant qu'adjoint territorial du patrimoine de deuxième classe à hauteur de 24/35<sup>ème</sup> pour assurer les fonctions de bibliothécaire à la bibliothèque municipale avec possibilité de missions annexes (TAP, remplacement à l'Agence Postale).

- **Régie pont-bascule : proposition de candidature**

Monsieur le Maire rappelle que Mme JOSSE Marie a mis fin à ses fonctions de régisseur du pont-bascule au 31 décembre 2015. Monsieur le Maire fait part de la candidature de Mr VIRGONE Joseph. Il propose de le nommer en tant que régisseur du pont-bascule à compter du 1<sup>er</sup> Février 2016 et de lui attribuer une indemnité annuelle de 100 €. Monsieur le Maire propose, d'autre part, de maintenir les tarifs de pesée du pont-bascule comme suit :

- moins de 10 tonnes : 3,00 €
- plus de 10 tonnes : 4,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de nommer Mr VIRGONE Joseph domicilié Garage du Canut – 2, rude la Guée à LA CHAPELLE-BOUEXIC en tant que régisseur du pont-bascule à compter du 1<sup>er</sup> Février 2016 et de lui attribuer une indemnité annuelle de 100 Euros.
- décide de maintenir le tarif des pesées du pont-bascule comme suit :
  - moins de 10 tonnes : 3,00 €
  - plus de 10 tonnes : 4,50 €.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer l'arrêté de nomination en tant que régisseur.

- **Construction d'une salle multi-sports avec vestiaires et espace de convivialité : plan de financement, demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local**

Monsieur le Maire rappelle les informations transmises lors de la séance de Conseil Municipal du 7 Décembre 2015 et la délibération du Conseil Municipal du 11 Janvier 2016 relative au projet de construction d'une salle multi-sports. Il rappelle que le projet consiste en la construction d'une salle multi-sports avec vestiaires et espace de convivialité. Cet équipement polyvalent permettra notamment la pratique du futsal (niveau 4) pour le club de football de l'Union Sportive Chapelloise et de son école de football (FC Pays d'Anast), mais aussi la pratique du tennis, du badminton, du tennis de table, du volley-ball, basket, scolaires et compétition (dimension des terrains homologués) et la pratique multi-sports. La dimension de ce terrain multisports couvert serait de 18 m x 36 m, soit une superficie de 648 m<sup>2</sup>. Cet équipement sera implanté sur le terrain communal, situé au sud de la salle-polyvalente, à proximité du terrain de football actuel.

Monsieur le Maire donne, d'autre part, lecture de la note de Mr le Préfet reçue par mail du 27 Janvier 2016 relative au fonds de soutien de l'investissement local. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de l'Etat, au titre du fonds de soutien à l'investissement local afin de pouvoir financer les travaux et propose le plan de financement suivant :

Plan de financement HT

- Dépenses : 726 550,00 € HT

- Plan topographique : 4 500,00 € H.T.
- Maîtrise d'œuvre : 46 550,00 € H.T.
- Bureau de contrôle : 4 200,00 € H.T.
- Coordinateur SPS + coordinateur travaux : 3 800,00 € H.T.
- Etude de sols : 2 500,00 € H.T.
- Salle multi-sports : 391 000,00 € H.T.
- Vestiaires : 174 000,00 € H.T.
- Espace de convivialité 100 000,00 € H.T.

- Recettes : 726 550,00 € HT

\* Subventions :

- Région Bretagne : 45 000,00 €
- Département : Contrat de Territoires VHBC : 80 000,00 €
- Fonds parlementaires : 25 000,00 €
- Fédération de football : 33 240,00 €
- Fonds de soutien à l'investissement local : 400 000,00 €

\* Autofinancement : 143 310,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions :

- décide d'adopter le projet désigné ci-dessus.
- décide d'arrêter les modalités de financement du projet de construction d'une salle multi-sports avec vestiaires et espace de convivialité telles que définies ci-dessus.
- sollicite de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine une subvention spécifique au titre du fonds de soutien à l'investissement local.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer les différents documents inhérents à ce projet.

- **Construction d'une salle multi-sports, vestiaires et espace de convivialité : lancement d'une consultation selon la procédure adaptée : marché de maîtrise d'œuvre, marché de travaux**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du projet de construction d'une salle multi-sports avec vestiaires et espace de convivialité, il y a lieu de procéder au lancement d'une consultation selon la procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'œuvre dans un premier temps et pour le marché de travaux dans un second temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions :

- décide de procéder au lancement d'une consultation selon la procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'œuvre dans un premier temps et le marché de travaux dans un second temps dans le cadre du projet de construction de salle multi-sports, vestiaires et espace de convivialité.

- **Taxe d'aménagement : complément d'information.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine du 2 Décembre 2015 reçu en Mairie le 29 Janvier 2016 concernant la délibération du 9 Novembre 2015 décidant l'instauration de la taxe d'aménagement avec création de zones à taux majoré, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et l'invitant à modifier la rédaction de la délibération en y intégrant les éléments évoqués au cours de l'examen par le Conseil Municipal pour fonder ce dispositif. Enfin, ce courrier spécifie que bien que les taux applicables aux parcelles soient précisés dans le corps de la délibération, il serait utile de les porter également sur les plans de secteurs annexés.

Monsieur le Maire propose donc de compléter la délibération du Conseil Municipal du 9 Novembre 2015 et d'instituer sur les secteurs délimités au plan joint à la délibération les taux suivants :

- secteur de « La Frétille » : secteur B n° 303 – 304 et 358 en partie au taux de 10 %.
- secteur 12, 14, 16 rue de Villeneuve : section ZR n° 269 : taux de 20 %.
- secteur rue du Plat d'Or : section AB n° 533 en partie, n° 535 en partie (c'est-à-dire lot n°4 – SNC Le Clos de la Fontaine) : taux : 10 %.
- secteur de «La Silandais» : section ZO n° 241, 240, 237 en partie, 236, 113, 107 en partie : taux : 17 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition de Monsieur le Maire désignée ci-dessus afin de compléter la délibération du Conseil Municipal du 9 Novembre 2015.
- décide de porter les taux de taxe d'aménagement sur les plans de secteurs annexés.

- **Devis – Animation bibliothèque**

Monsieur le Maire propose dans le cadre des actions culturelles de la bibliothèque sur l'année 2016 de faire appel à Mme Valérie HARDY, sculpteur, pour exposer à la bibliothèque des œuvres qui seront changées tous les mois, pour un montant de 500 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de valider la proposition désignée ci-dessus concernant l'animation culturelle à la bibliothèque.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer la convention inhérente au projet désigné ci-dessus.

- **Convention de mise à disposition gratuite – Salle « Ex Bonne Franquette » à l'Association Kas Digas**

Monsieur le Maire fait part de la demande de location de l'Association musicale « Kas Digas » représentée par son Président, Mr FESSAN Julien, concernant la salle de l'Ex Bonne-Franquette le mercredi soir de 20h00 à 22h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre à disposition à titre gratuit la salle de l'Ex Bonne-Franquette à l'Association Musicale « Kas-Digas » représentée par son Président Mr FESSAN Julien domicilié « Le Bas-Germigné » - 35620 ERCE-EN-LAMEE dans les conditions décrites ci-dessus moyennant la prise d'une assurance responsabilité civile par l'Association « Kas-Digas » et la possibilité d'interruption de la mise à disposition en cas de nuisances sonores trop importantes.

- **Convention de mise à disposition gratuite – salle « Ex Bonne Franquette » au bar « Chez Lili »**

Monsieur le Maire fait part de la demande de mise à disposition gratuite de la part du bar « Chez Lili » concernant la salle de l'Ex Bonne-Franquette le samedi 5 Mars 2016 de 11h00 à 19h00 dans le cadre de l'organisation d'un concours de belote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre à disposition à titre gratuit la salle de l'Ex Bonne Franquette au bar « Chez Lili » représenté par Mme CHEREL Lisa domicilié 11, rue de la Mairie à LA CHAPELLE-BOUEXIC moyennant la prise d'une assurance responsabilité civile par Mme CHEREL Lisa dans le cadre de l'organisation d'un concours de belote le samedi 5 Mars 2016 de 11h00 à 19h00.

## Informations

- **Dénomination de l'école**

Monsieur le Maire informe qu'un courrier signé du Maire et de la Directrice d'Ecole va être transmis aux parents d'élèves dans l'objectif d'effectuer des propositions afin de donner un nom à l'école. Le Conseil d'Ecole, l'Amicale Laïque et le Conseil Municipal d'enfants seront associés à cette réflexion. Ces propositions de dénomination de l'école seront étudiées en Conseil d'Ecole et validées définitivement par le Conseil Municipal.

- **Réflexion concernant l'avenir du logement du C.C.A.S. suite à la visite du samedi 30 Janvier 2016**

Monsieur le Maire Conseil Municipal qu'une visite du logement du C.C.A.S. sis rue de « La Frétille » a été organisée le samedi 30 Janvier 2016 en présence des membres du Conseil Municipal et des membres du C.C.A.S. afin d'envisager l'avenir de ce bâtiment suite à la résiliation du bail par Mme GERARD Jeannie depuis le 31 Décembre 2015. Monsieur le Maire précise que 4 possibilités peuvent être envisagées en ce qui concerne l'avenir de ce logement :

1°) la vente

2°) rénovation par le C.C.A.S. pour location de ce logement.

3°) rénovation pour l'aménagement d'un gîte.

4°) vente à VHBC (Vallons de Haute Bretagne Communauté) pour l'aménagement d'un logement d'urgence, sachant que la décision définitive sera prise par le C.C.A.S. propriétaire du logement.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire propose de contacter un maître d'œuvre afin de disposer d'un devis estimatif concernant les travaux de rénovation et de transmettre un courrier à Monsieur le Président de VHBC pour savoir si la Communauté de Communes serait intéressée par l'achat de ce logement pour le rénover et le transformer en logement d'urgence. Il est spécifié qu'en fonction de l'estimation du coût de rénovation et à l'issue de la réponse de VHBC, ces données seront soumises au C.C.A.S. afin qu'il puisse prendre une décision.

- **Choix de l'emplacement pour déjections canines**

Il est proposé d'aménager un bac à sable place de la Vigne côté mur – route de GUIGNEN afin de disposer d'un emplacement pour déjections canines. Des dispositions seront mises en place afin de verbaliser les contrevenants.

- **Compte-rendu : réunion commission d'urbanisme**

Mr CHAUDAGNE Michel, adjoint à l'Urbanisme, fait part du compte-rendu de la réunion de la commission d'urbanisme du Jeudi 28 Janvier 2016 à 19h00 et présente le bilan suivant des dossiers d'urbanisme instruits du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 :

37 certificats d'urbanisme dont :

- 29 certificats d'urbanisme d'information (CUa)

- 8 certificats d'urbanisme opérationnels (CUB)

- 18 déclarations préalables

31 permis de construire dont :

- 13 permis de construire pour la construction d'une maison individuelle.

- 6 permis de construire pour la construction d'un garage.

- 1 permis de construire pour la construction d'un carport

- 5 permis de construire pour la construction d'un hangar agricole.

- 6 permis de construire pour une rénovation ou extension d'une habitation.

- 1 permis de démolir.

- 1 permis d'aménager pour 5 lots.

Au vu de ce bilan, l'estimation du coût total de l'intervention du pôle ADS pour une année serait la suivante :

- Permis d'aménager : 2 x 132 € = 264,00 €

- Permis de construire : 32 x 110 € = 3 520,00 €

- Permis de démolir : 1 x 88 € = 88,00 €

- Déclaration préalable : 18 x 77 € = 1 386,00 €

- Certificat d'urbanisme (CUB) : 8 x 44 € = 352,00 €

Soit un montant total de 5 616 Euros.

Les recettes inhérentes à la taxe d'aménagement ont été les suivantes :

- Année 2014 : 2 668,04 €
- Année 2015 : 22 212,36 €

sachant qu'une partie des recettes de l'année 2014 a été reportée sur l'exercice 2015.

Dans le cadre de la vente des lots de l'éco-quartier une plaquette d'information sera réalisée et une annonce sera insérée dans le bon coin.

- **Compte-rendu : réunion commission communication**

Mme DUREY Nadia, Adjointe à la communication, fait part du compte-rendu de la réunion de la commission communication du mardi 12 Janvier 2016. Il est précisé que le coût moyen concernant l'édition d'un écho chapellois s'élève à 1 171,76 € dont :

- Reprographie : IDENTIC : 621,45 €
- Frais de distribution : MEDIAPOST : 186,31 €
- Rédaction et mise en page : 364,00 €

sachant que 6 échos chapellois sont édités par an. Il est envisagé une nouvelle consultation de fournisseurs. D'autre part, une édition spéciale sera réalisée en Novembre 2016 dans le cadre de la rédaction du 100ième numéro de l'Echo chapellois. Enfin, à l'avenir une réflexion sur une charte graphique sera envisagée avec création ou non d'un nouveau logo.

Mme DUREY Nadia présente, d'autre part, le bilan des consultations du site internet :

- moyenne de 526 consultations par mois en 2015
- moyenne de 330 consultations par mois en 2012
- moyenne de 2006 à sa création : 83 consultations par mois.

En corrélation, avec VHBC (Vallons de Haute Bretagne Communauté,) il est envisagé de faire évoluer le site de LA CHAPELLE-BOUEXIC et de différentes communes. Un cahier des charges sera réalisé afin de cibler les besoins et les administrateurs des sites de ces Communes bénéficieront d'une formation pour l'animation des sites.

- **Devis – travaux parking école.**

Il est décidé de solliciter différents devis auprès d'entreprises préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement du parking de l'école.

- **Convention de mise à disposition gratuite de la salle de l'ALSH pour l'activité TAP**

Monsieur le Maire propose de signer une convention de mise à disposition gratuite entre Vallons de Haute Bretagne Communauté et la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC afin de disposer d'une salle de l'ALSH pour les activités TAP de 15h45 à 17h00 en période scolaire.

- **Devis équipement cuisine avec four – restaurant scolaire**

Monsieur le Maire informe qu'il a été décidé de retenir le devis de l'Entreprise BONNET – THIRODE domiciliée 12, rue Bertholet – CS 40312 – 22003 SAINT BRIEUX Cédex 1 pour un montant de 7 983,00 € H.T. soit 9 579,60 € TTC dans le cadre de l'équipement de la cuisine du restaurant scolaire avec four de cuisson.

- **Abattage d'arbre – rue des Alouettes**

Il est proposé de faire appel à une entreprise locale pour abattre un arbre, rue des Alouettes.

- **Permanences SIGEP**

Mme PERON Virginie rappelle qu'elle est déléguée titulaire au SIGEP (Syndicat Intercommunal de Gestion de la piscine de GUER) ainsi que Mme POULY Alexandra, Mme HIGNET Manuela et Mr LEMOINE Patrick étant délégués suppléants. Mme PERON Virginie précise qu'elle ne pourra plus assister à la majeure partie des réunions du SIGEP pour raisons professionnelles. Il est donc proposé que Mme POULY Alexandra participe aux réunions du SIGEP et soit assistée d'un ou d'une déléguée suppléante en cas d'absence de Mme PERON Virginie.

- **Commission voirie**

Il est décidé de programmer une réunion de la Commission Voirie le Vendredi 5 Février 2016 à 14h00. Cette réunion aura pour objet la visite du cimetière de PIPRIAC et la programmation des travaux de voirie pour l'année 2016.

- **Salle multi-sports : résultat de la consultation selon la procédure adaptée concernant la maîtrise d'œuvre suite à la réunion de la commission d'ouverture des plis du 3 Mars 2016**

Monsieur le Maire fait part des résultats d'ouverture des plis lors de la commission d'ouverture des plis du jeudi 3 Mars 2016 à 16h30 suite à la consultation selon la procédure adaptée relative au marché de maîtrise d'œuvre inhérent au projet de construction d'une salle multi-sports. Le Cabinet le moins-disant retenu est le Cabinet GUMIAUX et GOMBEAU – Architectes DPLG pour un montant global de 46 550,00 € HT soit 55 860,00 € TTC, mission OPC comprise dans le cadre d'un groupement avec EXOCETH WATER and ENERGY SYSTEMS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confirme la décision de la commission d'ouverture des plis décidant de retenir le cabinet GUMIAUX et GOMBEAU - Architectes DPLG - domicilié « La Grannelais » - 35310 BRÉAL SOUS MONFORT - consécutivement à la consultation selon la procédure adaptée relative au marché de maîtrise d'œuvre inhérent au projet de construction d'une salle multi-sports pour un montant global de 55 860.00 € TTC, sous réserve de l'accord définitif sur le taux de rémunération et de l'accord de subventions.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer les différentes pièces inhérentes à ce marché de maîtrise d'œuvre.

- **Commune nouvelle : poursuite de la démarche suite à la réunion du 20 Février 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les 9 communes du canton ainsi que les communes de LIEURON et LOHÉAC ont été contactées dans l'objectif d'une réflexion au sujet d'un projet de commune nouvelle. La commune de BOVEL, COMBLESSAC, LOUTEHEL, MERNEL, St SEGLIN, LIEURON et LOHEAC ont décidé de ne pas poursuivre la réflexion. La poursuite de la réflexion se fait actuellement au niveau des 4 communes suivantes : CAMPTEL, LA CHAPELLE-BOUEXIC, LES BRULAIS et MAURE DE BRETAGNE.

Les Maires et certains élus de ces communes ont participé à différentes réunions, visites, colloque à Paris, le 20 Février, les conseillers municipaux des 4 communes ont été invités à une réunion d'information à MAURE DE BRETAGNE. Monsieur le Maire précise que dans l'hypothèse de la poursuite de la réflexion, les démarches suivantes devront être menées avant le vote définitif, mi-juin :

- Etude financière.
- Fiscalité locale.
- Nom de la commune nouvelle.
- Gouvernance de la commune nouvelle.
- Rédaction d'une charte qui validera les modalités de fonctionnement.
- Etat des lieux des projets en cours ou annoncés de chaque commune.
- Etat des lieux des modes de fonctionnement au quotidien : P.L.U., vie associative, services à la population, communication.

Les modalités de travail seraient les suivantes :

- Réunion(s) des personnels de chaque commune.
- Réunion(s) publique(s).
- Réunion(s) des conseils municipaux.
- Réception de représentants d'une commune nouvelle.
- Travail en commission inter conseils pour faire avancer les points décrits.

Cette présentation est suivie d'un débat faisant l'objet de différentes questions et observations de la part des membres du Conseil Municipal.

Après débat, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer au sujet de la question suivante : « Acceptez-vous le recueil d'informations supplémentaires pour l'étude de faisabilité d'une commune nouvelle ? »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions :

- accepte le recueil d'informations supplémentaires pour l'étude de faisabilité d'une commune nouvelle.

- **Renouvellement de la ZAD (Zone d'Aménagement Différé) autour du château**

Monsieur COUDRAIS Rémy, conseiller municipal, personnellement intéressé par l'affaire, s'est retiré de la séance pour cette question.



Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 16 Février 2016 spécifiant que par courrier du 5 Février 2016 Monsieur le Préfet a précisé les éléments suivants : « la loi n° 2010 – 597 du 3 Juin 2010 modifiant l'article L 212 -2 du code de l'urbanisme a réduit la durée du droit de préemption dans les ZAD de 14 ans à « six ans renouvelable » à compter de la publication de l'acte de création de la zone. Pour les ZAD créées avant l'entrée en vigueur de la loi (6 juin 2010), les dispositions transitoires de l'article 6 – II prévoient qu'elles « prennent fin six ans après cette entrée en vigueur ou, si ce délai est plus court, au terme du délai de quatorze ans prévu à l'article L 212 – 2 du même code dans sa rédaction antérieure à la présente loi. « Sur cette base :

- Les ZAD créées entre le 6 Juin 1996 et le 6 Juin 2002 prennent fin au terme de 14 ans.
- Les ZAD créées entre le 7 Juin 2002 et le 6 Juin 2010 prennent fin impérativement le 6 Juin 2016. »

La date de référence prise pour l'évaluation des biens inclus dans une ZAD est désormais la date du dernier renouvellement de l'acte de création de la zone (L 213-4 du code de l'urbanisme). Compte tenu de différents éléments, et en l'absence de directives l'interdisant formellement, il semble possible, sous réserve de l'appréciation du juge, d'admettre le renouvellement pour 6 ans des ZAD antérieures à 2010.

Dans cette hypothèse, et notamment au regard de l'échéance du 6 Juin 2016 concernant plusieurs ZAD, Monsieur le Préfet invite les Maires et Présidents d'EPCI à informer dès à présent ses services et à mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, la procédure précisée dans son courrier du 5 Février 2016 (élaboration d'un dossier motivé) afin que les formalités de publicité puissent intervenir avant la fin de validité de la ZAD.

Par arrêté préfectoral en date du 6 juillet 2009, une Zone d'Aménagement Différé, d'une superficie totale de 34ha27a, est créée sur le territoire de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC. La Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC est désignée comme titulaire du droit de préemption urbain. Le périmètre provisoire défini à l'arrêté préfectoral du 24 Août 2007, devient définitif pour une durée de 12 ans à compter de la publication du présent acte (6 Juillet 2009).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Considérant la nécessité pour la Commune de continuer d'assurer la maîtrise foncière au niveau de l'agglomération et à proximité du Centre-Bourg, de favoriser le développement du tourisme et des loisirs, ainsi que la création de réserves foncières sur des terrains urbanisés ou urbanisables présentant un intérêt majeur :

- émet un avis favorable au renouvellement de la ZAD désignée ci-dessus pour une durée de 6 ans renouvelable à compter du 7 Juin 2016.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer les différents documents.

#### • **Adhésion à l'Association des Maires Ruraux**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 26 Janvier 2016 de l'Association des Maires Ruraux proposant à la Commune d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux pour l'année 2016 pour un montant de 115 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux pour l'année 2016 pour un montant de 115 €.

#### • **Adhésion à l'association des Maires d'Ille et Vilaine**

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'Association des Maires d'Ille et Vilaine pour l'année 2016 pour un montant de 527,67 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à l'Association des Maires d'Ille et Vilaine pour l'année 2016 pour un montant de 527,67 €.

#### • **Adhésion à BRUDED**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 21 Janvier 2016 de l'Association BRUDED proposant d'adhérer à l'Association BRUDED pour l'année 2016 pour un montant de 345 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à l'Association BRUDED pour l'année 2016 pour un montant de 345 €.

- **Prix repas ALSH**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 Février 2014 concernant la convention de partenariat pour la restauration des enfants de l'ALSH intercommunal basé à LA CHAPELLE-BOUEXIC et la délibération du 31 Août 2015 relative à la détermination des tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2015 – 2016 notamment le prix du repas fixé à 3,68 € pour les usagers de l'ALSH. M. le Maire rappelle les calculs inhérents au prix de revient du repas et propose de maintenir le coût du repas pour les usagers de l'ALSH à 3,68 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir le prix du repas des usagers de l'ALSH à 3,68 €.
- émet un avis favorable au renouvellement de la signature de la convention de partenariat désignée ci-dessus pour la restauration des enfants de l'ALSH intercommunal basé à LA CHAPELLE- BOUEXIC et notamment maintenant le prix du repas à 3,68 € pour l'année 2015 – 2016.

- **Demande de subvention de fonctionnement – volet 3 – tiers public pour l'année 2016**

Monsieur le Maire fait part de la demande émanant de l'Agence Départementale du Pays de Vallons de Vilaine proposant à la Commune de déposer un dossier de demande de subvention de fonctionnement – volet 3 – tiers public pour l'année 2016 auprès du Conseil Départemental. Monsieur le Maire propose de solliciter une demande de subvention pour la lecture publique communale au titre volet 3 du contrat de territoire. Monsieur le Maire informe que cette subvention est attribuée sur la base d'un taux de 50 % du montant d'acquisition de livres et animations. Monsieur le Maire précise que le montant des dépenses (achat de livres et animations) s'élèverait à 3 000 € pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter l'attribution de la subvention inhérente à la lecture publique (achats de livres et animations) pour 2016 au titre du volet 3 – contrat de territoire.

<b>Informations</b>
---------------------

- **Projet d'Aménagement de la R.D. n° 776 : demande d'intervention du département dans le cadre d'un contrat d'objectif – développement durable**

Préalablement à toute décision, Monsieur le Maire propose de faire intervenir auprès du Conseil Municipal Mme Martine VANDERSMAN – Responsable Développement Local de l'Agence Départementale de BAIN DE BRETAGNE afin de présenter aux élus le dispositif contrat d'objectif : développement durable dans le cadre du projet d'étude d'aménagement de la R.D. n° 776. Une réunion est fixée le mardi 22 Mars 2016 à 18h30 en Mairie.

- **SCOT : présentation du DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs)**

Mr CHAUDAGNE Michel, Adjoint à l'Urbanisme, présente au Conseil Municipal le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs), document de travail réalisé par le Pays des Vallons de Vilaine dans le cadre l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Mr CHAUDAGNE Michel présente les grands axes et les enjeux de ce Document d'Orientations et d'Objectifs :

1°) Accueillir de nouveaux habitants

Objectifs démographiques

Les enjeux sont les suivants :

- renforcer les pôles de bassin équipés qui structurent le territoire.
- conserver une dynamique démographique sur l'ensemble du territoire.
- orienter l'accueil de population dans les pôles urbains.
- maintenir un taux de croissance moyen d'environ 1,7 % pour le pays.

\* ville centre d'un bassin de vie : 2 pôles :

- |                           |       |                         |
|---------------------------|-------|-------------------------|
| - GUICHEN – BAIN          | } 2 % | -> 107 et 106 logements |
| - MAURE – GUIPRY – MESSAC |       | -> 42 et 87 logements   |

\* commune intermédiaire possédant une centralité équipée :

- 4 pôles secondaires :
- CREVIN
  - BOURG DES COMPTES
  - GUIGNEN
  - GOVEN
- } 1,8 %
- > 31 logements
  - > 40 logements
  - > 37 logements
  - > 47 logements
- \* bourg rural : 1,5 % -> CHAPELLE-BOUEXIC : 10 logements  
-> BOVEL : 6 logements  
-> LASSY : 12 logements

La population actuelle est de 70 580 habitants.

L'objectif à l'horizon 2035 est de 100 000 habitants.

2°) Permettre un parcours résidentiel

L'objectif est de répondre à la demande de logements par une offre adaptée, diversifiée et équilibrée.

Les enjeux sont les suivants

- diversifier le parc de logements dans les pôles urbains
- prendre en compte le desserrement des ménages
- anticiper les effets du vieillissement de la population
- continuer à accueillir les familles.

Taille des ménages

- pôle de bassin : 2,25 %
- pôle secondaire : 2,40 %
- pôle de proximité : 2,50 %

Objectifs de mixité sociale :

- pôle de bassin : 20 %
- pôle secondaire : 10 %
- pôle de proximité : incitatif

3°) Economiser et optimiser l'espace.

Le SCOT fixe pour chacune des communes un potentiel d'urbanisation :

- pôle de bassin :
  - GUICHEN – BAIN : 28 logements/ha  
(76,8 ha) (75,4 ha)
  - MAURE – GUIPRY – MESSAC : 23 logements/ha  
(36,8 ha) (75,3 ha)
- pôle secondaire : 20 logements/ha
  - CREVIN : 30,6 ha
  - BOURG-DES-COMPTES : 39,8 ha
  - GUIGNEN : 37,0 ha
  - GOVEN : 47,1 ha
- pôle de proximité : 15 logements/ha
  - CHAPELLE-BOUEXIC / 13,8 ha  
(PLU : 12 ha – densité 13 logements/ha)
  - LASSY : 16,3 ha
  - BOVEL : 7ha

Le SCOT fixe des objectifs de limitation de la consommation foncière et de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

4°) Valoriser les paysages des Vallons de Vilaine

Le SCOT souhaite valoriser les éléments du paysage qui favorisent l'attractivité et fondent les identités du territoire des Vallons de Vilaine.

- le SCOT met en place des mesures pour travailler l'insertion de la voirie.
- il est recommandé de maintenir la perception des entrées de bourg.
- le SCOT favorise une mise en réseau des trames piétonnes.
- le SCOT valorise la diversité des matériaux et des identités bâties du Territoire.

5°) Préserver la qualité de l'environnement

Le SCOT souhaite améliorer les connaissances du patrimoine naturel et identifier les éléments qui le constituent.

Le SCOT protège les éléments qui composent la Trame verte et bleue :

- corridors écologiques
- zones humides.

#### 6°) Renforcer la viabilité économique.

L'objectif est de diversifier les activités économiques et favoriser la création d'emplois locaux.

Le SCOT met en œuvre une stratégie de développement pour l'accueil des entreprises avec :

- des parcs structurants : ayant un intérêt départemental, voir régional

Ils sont situés à proximités d'axes stratégiques : ex : 4 voies.

- Les Landes à GUICHEN : 47,3 ha - 24 ha de réserve
- Parc Château Gaillard à BAIN DE BRETAGNE : 65 ha - 43 ha de réserve
- Le Mafay à BOURG DES COMPTES : 31 ha – 35 ha de réserve
- La Corbière à GOVEN : 15ha 9 – 7 ha de réserve
- Courbouton à LIEURON : 35,7 ha – 8,8 ha de réserve
- des parcs d'équilibre : intérêt de pays ou intercommunal
  - Bellevue à MAURE : 22ha3 – 3,5 ha de réserve
  - Pellouaille – Fosse – Rouge à GUIPRY – MESSAC : 22,8 ha – 0 de réserve
  - Bel-Air – LA CHAPELLE-BOUEXIC : parc potentiel
  - La Massaye – GUICHEN : 0ha – 6 ha de réserve.
- des parcs de proximité : intérêt local
  - Le Plat d'Or – LA CHAPELLE-BOUEXIC : 2,6 ha – 0 ha réserve
  - Les Bignons – GUIGNEN : 12,9 ha – 4,7 ha réserve, etc...

Soit au total 334,5 ha – 225 917 m<sup>2</sup> de surface disponible - 149,5 ha réserve.

#### Structurer l'offre touristique du territoire.

L'objectif est de structurer l'offre de tourisme pour diversifier l'économie et utiliser le potentiel du Pays de Vallons de Vilaine. Le SCOT souhaite faire de la Vilaine un axe touristique majeur.

#### 7°) Préserver une activité agricole diversifiée

Le SCOT préserve le maximum d'espaces naturels et de terres agricoles.

Le SCOT souhaite sauvegarder et entretenir le patrimoine bâti dans l'espace rural.

#### 8°) Répondre aux besoins en équipements et services

Le SCOT a inscrit des objectifs en matière d'organisation urbains et de déplacements que devra respecter tout projet de création d'équipements sur le territoire.

Le SCOT privilégie le partage et la mutualisation des équipements.

Le SCOT privilégie les implantations de structure d'accueil de l'enseignement secondaire de type lycée dans les pôles de bassin.

#### 9°) Structure l'offre commerciale

Le SCOT conforte les commerces de proximité en centralité (petits commerces de préférence en centre-bourg.

-> Afin de promouvoir l'implantation de commerces de centralité plutôt qu'en périphérie, il n'est plus autorisé la construction de locaux de moins de 300 m<sup>2</sup> de surface de plancher hors des périmètres de centralité).

#### Objectifs d'organisation

Le SCOT consolide l'offre en fonction de la vocation de chaque pôle, notamment afin de contribuer à limiter l'évasion commerciale.

- 2 pôles de bassin : GUICHEN, BAIN DE BRETAGNE
- 2 pôles de bassin intermédiaire : MAURE, GUIPRY – MESSAC
- 4 pôles secondaires : GOVEN, GUICHEN, BOURG – DES- COMPTES, CREVIN
- pôles de proximité : LA CHAPELLE-BOUEXIC, BAULON, LASSY, etc ...

#### 10 °) Conserver les ressources du territoire

Le SCOT fixe des objectifs de limitation de la consommation foncière et de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

#### 11°) Mettre en œuvre la transmission énergétique.

L'objectif est de tendre vers l'autonomie énergétique du territoire avec le développement d'énergie renouvelable.

Objectif de réduction des déplacements en développant des solutions de mobilité alternative (co-voiturage etc).

Le SCOT encourage la construction de nouveaux bâtiments à faible consommation énergétique.

#### 12°) Améliorer l'accessibilité du territoire

Promotion de la desserte par transports collectifs + développement D 177 Rennes – Redon et axe ferroviaire Rennes – Nantes

### 13°) Renforcer la connexion du territoire

Le SCOT favorise le déploiement du réseau numérique dans toutes les Communes.

Consécutivement à la présentation de ce document d'objectifs, les observations et questions suivantes sont émises :

- il serait souhaitable d'étudier la circulation sur l'axe transversal est-ouest : MAURE-GUIPRY BAIN DE BRETAGNE.
- il est demandé de définir les critères relatifs au calcul du nombre de logements constructibles par Commune.
- il est demandé de préciser sur le DOO, le nombre d'hectares aménageables sur la zone d'activité de Bel-Air en LA CHAPELLE-BOUEXIC.
- il est proposé d'approfondir la question de la structure de l'offre commerciale sur le pays des Vallons de Vilaine.

### **Compte-rendu de la commission voirie du 5 Février 2016**

Mr LARCHER Eric, conseiller municipal délégué à la voirie fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de la commission voirie du 5 Février 2016 comme suit :

#### **1 – Visite des cimetières de :**

Pipriac, Lieuron et Lohéac.

Revenir à celui de LA CHAPELLE-BOUEXIC :

- Prévoir l'aménagement de l'allée jusqu'au calvaire.
- Remonter le portail et voir avec un serrurier.
- Mettre un abri pour toilettes près de la pompe à eau.

#### **2 – Voirie à faire : Rénovation**

- Impasse du Rocher
- Rue du Rocher + (Patin Berlinois !)
- Rue des Vaults
- Rue du Cimetière (le long du mur)
- Impasse du Plat d'Or

#### **3 – Aménagement des voies et sécuriser :**

- RD 776 de l'atelier communal à la rue du Clos Eon : Gravillonnage + balises
- Rue de Villeneuve : matérialiser avec les chicanes mais revoir la route avec le point à temps aux endroits abimés.

#### **4 – Curage de fossés :**

- De la Jetais à la route de Mernel.
- de Troumer au Fougeray de Haut.
- de la Bleunais au 3 Routes ?
- La Guichardais.
- La Clôture au Foulon.

#### **5 – Atelier Communal :**

- Aire de vidange de camping-car.
- Dalle de béton pour le lavage de la tondeuse (profiter de la raccorder à l'aire de camping-car pour éviter le double de raccordement eau et eaux usées.

#### **Appel d'offres : Routes.**

- Colas
- Saabe
- Eurovia
- Le Parc
- Perrotin

#### **Curage :**

- BERTIN - LA CHAPELLE-BOUEXIC
- WESTER : BOVEL
- CLOSIER : SAINT SENOUX
- DANIEL TP : MERNEL
- ETIENNE Mickaël : MAURE DE BRETAGNE
- ORAIN TP : PANCÉ

#### **Portail cimetière :**

- Devis d'un serrurier ?

Abri toilettes du cimetière :

- LEFEUVRE Christophe

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- décide de lancer des consultations selon la procédure adaptée concernant les travaux suivants :
  - Travaux de modernisation de voirie.
  - Travaux de point à temps.
  - Travaux de curage de fossés.
- décide de solliciter des devis auprès de différents entreprises concernant les travaux suivants :
  - cimetière :
  - allée des cimetières
  - portail
  - abri pour toilette

#### **Devis nettoyage : zone EPF du Plat d'Or.**

Mr le Maire informe que le devis proposé par le CPIE VAL DE VILAINE a été validé pour un montant de 2 589,30 € TTC dans le cadre des travaux de nettoyage de la zone EPF du Plat d'Or consécutivement à la réunion Maire et Adjointes en date du lundi 29 Février 2016.

#### **Devis fleurissement de la commune**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis proposé par la SAS KABELIS d'un montant de 2 821,55 € TTC concernant le fleurissement de la commune. Monsieur le Maire propose également de faire appel aux conseils du technicien du comité départemental au tourisme dans le cadre du fleurissement de la commune.

#### **Date de la réunion d'expertise – salle-polyvalente**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la date de réunion d'expertise suite au sinistre incendie de la salle-polyvalente est fixée au 26 Avril 2016 à 10h00.

#### **Décision VHBC : P.L.U.!**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 3 Février 2016 de Monsieur le Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté spécifiant que suite à débat avec la commission habitat et urbanisme et le conseil des Maires, il n'est pas envisagé la prise de compétence P.L.U.I (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Il est spécifié, d'autre part, que conformément à la loi ALUR, une proposition de délibération dans ce sens sera faite entre décembre 2016 et mars 2017.

#### **Compte-rendu : réunion ESPACIL du 26 Février 2016.**

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion du 26 Février 2016 avec ESPACIL et de la proposition de ce dernier de mise en vente de 10 logements Domaine du Château :

- 1, 2, 3, 4 Le Château
- 13,15 rue de Villeneuve
- 5, 7, 9, 11 rue de Villeneuve

sachant que 6 logements ont déjà été vendus.

Monsieur le Maire propose de demander à ESPACIL, en tant que bailleur social, de reconstruire d'autres logements sur la Commune en compensation des ventes évoquées ci-dessus. Cette question sera validée lors du prochain Conseil Municipal.

#### **Compte-rendu de réunion pôle ADS du 23 Février 2016**

Mr CHAUDAGNE Michel, adjoint à l'urbanisme, fait part du compte-rendu de la réunion du pôle ADS du 23 Février 2016 ayant pour objet le bilan technique et financier du pôle Application Droits des Sols. Il est précisé notamment qu'en raison de l'augmentation d'activité du pôle ADS et de la nécessité de recrutement d'un agent supplémentaire, les tarifs évolueront comme suit :

<u>Année 2015</u>	<u>Année 2016</u>
- Permis d'aménager : 132,00 €	180,00 €
- Permis de construire : 110,00 €	150,00 €

- Permis de démolir : 88,00 €	120,00 €
- Déclaration préalable : 77,00 €	105,00 €
- Certificat d'urbanisme (cub) : 44,00 €	60,00 €

La participation de la Commune s'élevant à 2 255,00 € pour la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2015 au 31 Décembre 2015, Monsieur le Maire souhaite connaître les modalités de calcul de cette participation au vu de la participation demandée à d'autres communes.

- Réponse VHBC concernant le logement CCAS.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 26 Février 2016 de Monsieur le Vice-Président à l'action sociale et à l'insertion de Vallons de Haute Bretagne Communautés précisant que la communauté de Communes dispose depuis l'année dernière d'un logement temporaire sur le bassin de vie de MAURE DE BRETAGNE et qu'il n'y a pas aujourd'hui de nécessité d'ouvrir un second logement sur ce bassin de vie.

- Compte-rendu VHBC

Mme Carole LETOURNEL, déléguée communautaire, précise que Vallons de Haute Bretagne Communauté a déposé un dossier de demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local dans le cadre d'un projet d'extension des locaux de VHBC, également siège du Pays et du Syndicat des Eaux pour un montant d'environ 1,9 millions d'euros, avec des demandes de subvention à hauteur de 80 %.

- Programme 2016 des animations nature en Ille et Vilaine.

Monsieur le Maire précise que le Département et différentes associations organisent une fête de la nature le samedi 21 Mai 2016 dans la vallée du Canut. Monsieur le Maire précise également que différentes visites animées sur les espaces naturels départementaux sont organisées tout au long de l'année. Des brochures d'information sont disponibles en Mairie.

## E nquête INSEE



L'Insee réalise, du **2 mai au 25 Juin 2016**, une enquête les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez. L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien le dispositif.

## C AMPAGNE DE DECLARATION DES REVENUS.

**Impôt sur le revenu** : le service de déclaration en ligne est ouvert depuis le mercredi 13 avril 2016.

Pour l'Ille-et-Vilaine :

- **date limite de dépôt de déclaration papier** : 18 mai 2016 à minuit.

- **Date limite de déclaration en ligne sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)** (déclarer en ligne, simuler son impôt, payer en ligne...) **le 31 mai 2016 à minuit.**

# T RANSPORTS SCOLAIRES



Dans le cadre de l'organisation des transports scolaires pour l'année scolaire 2016-2017, le Conseil Départemental propose des demandes de modification d'itinéraire, d'arrêts nouveaux...

**S'adresser à la mairie**  
**avant la mi-mai.**  
**02.99.92.01.15.**

# P ASSEPORT

Pour votre passeport, achetez votre timbre fiscal sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)

C'est simple et rapide !

Depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, en quelques clics et sans avoir à vous déplacer, vous achetez votre timbre fiscal électronique.

À l'issue du paiement en ligne sécurisé, vous recevez immédiatement votre timbre électronique par mail ou par SMS selon votre choix.

**Pas besoin d'imprimante** : l'édition du timbre électronique n'est pas obligatoire. Il vous suffira simplement de présenter, lors du dépôt de votre demande de passeport à la mairie, le numéro de votre timbre fiscal électronique reçu par SMS ou le flashcode reçu par mail directement à partir de votre smartphone ou tablette.

Pour plus d'informations concernant le passeport,



consultez [service-public.fr](http://service-public.fr)

## Important

La Commune de LA CHAPELLE-BOUËXIC n'est pas habilitée par la Préfecture à l'établissement des passeports.

Vous pouvez toutefois retirer à la Mairie de La Chapelle-Bouëxic, les imprimés ainsi que la liste des pièces nécessaires à l'établissement du passeport.

Vous devez ensuite contacter la mairie de Guichen au **02.99.05.75.75** afin de fixer un rendez vous **pour déposer votre dossier.**

Attention : dépôt uniquement sur rendez-vous).

# C HARDONS



Nous rappelons que les propriétaires, les agriculteurs, les métayers, les usufruitiers et usagers sont tenus de procéder **du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre** à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage.

La destruction devra être opérée par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant la floraison. A cet égard, la destruction des chardons dans les espaces colonisés devra être effectuée **avant le 30 Juin** de chaque année. Les opérations de destruction devront être opérées dans le respect des réglementations relatives à l'environnement.



## INVITEZ UN ENFANT CET ÉTÉ



Le secours populaire français recherche des familles d'Ille et Vilaine pour accueillir bénévolement un enfant pendant deux ou trois semaines cet été.

Les enfants accueillis ont entre 6 et 11 ans et n'ont pas d'autres possibilités de partir en vacances. Ils viennent d'Ille-et-Vilaine ou d'autres dé-

partements et une assurance est prise pour eux par l'association.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Secours Populaire du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au 14, rue des Veyettes 35000 RENNES. ☎ 02.99.53.31.41 📧 [contact@spf35.org](mailto:contact@spf35.org)

## INSCRIPTIONS ÉCOLE



Nous rappelons aux familles désireuses d'inscrire leurs enfants à l'école élémentaire qu'elles doivent se rendre à la mairie. Elles doivent **obligatoirement** présenter leur livret de famille, ainsi qu'un justificatif de

domicile. Sans ces deux documents, l'inscription ne pourra pas être prise en compte.

**Horaires d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30. Les samedis des semaines impaires de 9h30 à 12h00.**

## RECENSEMENT MILITAIRE

### JUSTIFICATIF DES OBLIGATIONS DU SERVICE NATIONAL

Référence : loi n°2015-917 du 28 juillet 2015 modifiant la loi 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national.

Conformément aux textes de référence, les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3ème mois suivant. Ils se présentent à la mairie de domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents. A cette occasion, la mairie leur remet une attestation de recensement.

**Attention** : Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

Désormais, seuls les documents suivants permettent aux administrés de justifier de leur situation vis-à-vis du service national lors de la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. (Dossier auto-école, inscription au baccalauréat et aux examens des diplômes professionnels CAP, BEP, BAC pro..., concours des fonc-

tions publiques, recrutements dans les forces armées et de la gendarmerie, ...):

**le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté**  
**ou l'attestation individuelle d'exemption de participation à la journée défense et citoyenneté.**

Le recensement dans les délais permet l'envoi d'une convocation à la journée défense et citoyenneté à 17 ans et 3 mois environ et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

**Un recensement tardif : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non-inscription automatique sur les listes électorales.**

Au-delà des délais légaux, les Français non recensés peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans. Prochaine période de recensement : tous les jeunes **nés entre AVRIL et JUIN 2000** doivent se faire recenser **avant le 31/06/2016**. Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille et accompagnés de leur représentant légal. Contact : ☎ 02.99.92.01.15

# ZOOM SUR LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



## Réunion du 24 Février 2016

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de réhabiliter la Maison Intercommunale et de solliciter le soutien à l'investissement local à hauteur de 80%. Le coût des travaux est estimé à 1 123 000 € HT et 120 000 € HT d'honoraires (maîtrise d'œuvre, SPS, étude de sol, diagnostic amiante, dommage ouvrage).

## Réunion du 9 et 23 Mars 2016

Après avoir tenu son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), président à l'élaboration du budget primitif 2016 lors de sa séance du 9 mars, le Conseil communautaire du 23 mars 2016 a principalement été consacré aux questions budgétaires et financières.

### Budgets

Le Conseil a à l'unanimité, voté le budget principal primitif 2016 ainsi que les 18 budgets primitifs annexes 2016. Concernant le budget principal 2016, il s'élève à :

- 12 290 724 € en section de fonctionnement
- 7 439 485 € en section d'investissement

Le budget annexe Musicole a été voté à la majorité (9 abstentions 2 contre).

Vote des taux de fiscalité (18 abstentions)

Le Conseil, à l'unanimité, a fixé les taux d'imposition des ménages suivants :

- CFE : 24,77 %
- Taxe d'habitation : 10,81%
- Taxe foncière : 0,166%
- Taxe Foncier Non Bâti : 3,06%

Les taux n'augmentent pas par rapport à 2015.

### Avance Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé le versement d'acompte de DSC tous les mois dans la limite d'1/12<sup>ème</sup> par mois. Le montant prévisionnel annuel de DSC pour La Chapelle Bouëxic s'élève à 40 377 €.

Pour information, le Bureau a décidé de vendre à la SCI Les Grées, une parcelle de 1 933 m<sup>2</sup> sur la ZA Valonia (Guichen) au prix de 18 € HT/m<sup>2</sup>.

Le prochain Conseil communautaire est programmé le 11 Mai 2016.

## P ROCHAIN ATELIER : CA M'DIT FAMILLE

L'opération Ça m'dit famille, un atelier en famille organisé par le service animation collective famille du centre social Chorus de Maure-de-Bretagne, se déplace **un samedi par mois de 14h30 à 16h30 dans les communes environnantes**. Ce moment de rencontre et de création collective est l'occasion pour les familles de partager un temps convivial et de discuter de leurs idées, envies, afin de permettre à l'équipe du Chorus de réfléchir, d'orienter, d'aider à la programmation et à l'organisa-

tion de futures animations sur le thème de la famille et de la jeunesse. Le prochain atelier aura lieu à CAMPTEL, **le Samedi 7 Mai de 14h30 à 16h30.** **A Noter : La semaine de la Famille du 17 au 21 Mai au Chorus de Maure de Bretagne.** Des débats, des conférences, des ateliers (intergénérationnels, créatifs...) pour communiquer autrement.

Renseignements et réservations auprès de **Gwenola BEVAN, au Chorus,**  
☎ 02 99 92 46 99.

Vie Intercommunale

# P OINT ACCUEIL EMPLOI : Nouveaux horaires.

## Nouveaux horaires pour les Points Accueil Emploi de Vallons de Haute Bretagne Communauté

Trois Points Accueil Emploi sont implantés sur les trois bassins de vie de Vallons de Haute Bretagne Communauté : Guipry-Messac, Guichen et Maure de Bretagne. Depuis le 4 avril, de nouveaux horaires sont instaurés pour accueillir le public.

Les Points d'Accueil Emploi (PAE) délivrent un premier niveau d'information sur l'emploi, la formation, les métiers.

C'est un lieu de ressources où le public peut consulter librement les offres d'emploi, principalement locales, mais aussi accéder à un fond documentaire. L'accueil s'effectue le matin sans rendez-vous.

Les PAE peuvent aussi proposer un accompagnement qui s'effectue sous forme d'entretien individuel (l'après-midi sur rendez-vous). Au cours de ces entretiens, les conseillères vont identifier les besoins de l'utilisateur, avant de lui proposer plusieurs solutions : une orientation vers une structure ou un interlocuteur privilégié, une aide aux techniques de recherches d'emploi ou une participation à des actions collectives comme la simulation d'un entretien d'embauche ou la visite d'entreprises locales qui recrutent.

Les PAE s'adressent également aux employeurs qui peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches de recrutements.

## Nouveaux Horaires :

### PAE Guichen

Le Réso

26, rue du Commandant Charcot

Tél. 02 99 57 00 09

Fax 02 99 57 38 64

isabelle.lebourdais@vallonsdehautebretagne.fr

catherine.pousanoff@vallonsdehautebretagne.fr

Lundi: 9h-12h

Mardi: 9h-12h ; 14h-16h30

Mercredi: 9h-12h

Jeudi: 9h-12h ; 14h-16h30

Vendredi: 9h-12h ; 14h-16h30

### PAE Maure-de-Bretagne

Maison du développement

8, rue du frère Cyprien

Tél. 02 99 92 46 90

Fax 02 99 92 46 98

laurence.olivier@vallonsdehautebretagne.fr

Lundi: 9h-12h

Mardi: 9h-12h ; 14h-17h

Mercredi: fermé

Jeudi: 9h-12h ; 14h-17h30

Vendredi: 14h-17h

### PAE Guipry-Messac

Espace Alexis Moisan

52 avenue du Port

Tél. 02 23 30 60 54

isabelle.lebourdais@vallonsdehautebretagne.fr

laurence.olivier@vallonsdehautebretagne.fr

Lundi: fermé

Mardi: fermé

Mercredi: 9h-11h30

Jeudi: 9h-12h ; 14h-16h30

Vendredi: 9h-12h ; 14h-16h30



## **Mercredi 4 Mai à 18h30.**

Rencontres des guitares. Espace culturel du Rotz - Maure de Bretagne. Entrée libre.

Ce mini-festival vise à faire rencontrer les écoles de musique de Vallons de Haute Bretagne Communauté et à valoriser la pratique d'ensemble et l'enseignement qui y est dispensé.

Avec la MJC de Guipry Messac et l'association Loisirs et Culture de Maure de Bretagne.

## **Mercredi 18 Mai à 17h.**

Les musicales de Musicole. Auditorium Jean Langlais GUICHEN - Entrée libre.

Cette musicale est l'occasion d'une mise en situation pour les élèves et plus particulièrement le groupe de formation « orchestre ».

## **Vendredi 20 Mai à 18H00.**

Salon des Arts Christiane DELFAU Espace galatée à Guichen. Entrée libre.

A l'occasion du vernissage de ce salon, l'ensemble Jazz se produira en concert.

## **Samedi 21 Mai à 20h30.**

Musique entre amis.

Salle des Lavandières—GOVEN. Entrée libre. Ce moment musical autour du groupe Sam Verlen, en résidence à Musicole, donnera à l'occasion aux Orchestres à l'École de Maure de Bretagne et de Guipry-Messac, ainsi qu'aux ensembles de Musicole, de se produire sur des arrangements réalisés par l'artiste invité.

## **Vendredi 3 Juin à 20h30.**

L'orchestre symphonique vous invite. Salle des grands chênes - Guignen et **Samedi 4 Juin à 20h30.**

Saint Nicolas de Redon—Entrée Libre.

Le conservatoire de Redon, l'école de musique de Chateaugiron et Musicole se réunissent pour former un orchestre symphonique de plus de 50 musiciens. Un moment de musique classique à partager autour de grands compositeurs tels que Vivaldi, Rimsky, Korsakov.

## **Dimanche 5 Juin à 17h00.**

Concert vocal autour du XXème siècle.

Eglise—Loutehel. Entrée libre.

Chœur mixte, chœur féminin et élèves solistes de la classe de chant.

Au programme : Mendelssohn, Berlioz, musique française. Direction Francine Gédéon, Piano : Dominique Dubois.

## **Samedi 11 Juin à partir de**

**18h.** Fête intercommunale de la Musique : LASSY - Entrée Libre. Plus de 300 musiciens de Musicole mais aussi d'autres horizons partagent le plaisir de la musique dans un esprit familial et convivial.

**Mercredi 15 Juin de 14h à 18h30. Samedi 18 Juin de 9 h 3 0 à 1 2 h 3 0 .**

Portes ouvertes à Musicole.

Musicole GUICHEN. Entrée Libre. Musicole invite le public à rencontrer les professeurs, découvrir les instruments et à assister à des « mini-concerts » des élèves? En

cas de coup de cœur pour un instrument, il sera bien sûr possible de s'inscrire pour l'année 2016-2017.

## **Jeudi 16 Juin à 19h.**

La Culture bretonne à l'honneur Espace culturel du Rotz—Maure e Bretagne. Entrée Libre.

La danse et la culture bretonne seront à l'honneur lors de la prestation de l'école des Panvolettes de Lohéac. Une rencontre organisée dans le cadre du dispositif « Musique à l'école ».

## **Vendredi 24 juin à 19h**

Musique entre amis

Auditorium Jean Langlais - Musicole - GUICHEN. Entrée Libre.

Les élèves de Musicole partagent la scène avec leurs amis.

## **Samedi 4 Juin à 16h**

Stage : La musique actuelle :

Auditorium Jean Langlais—Musicole - GUICHEN. Entrée Libre.

Stage réservé aux élèves du cursus « musique actuelle » de Musicole, suivi d'une mise en situation ouverte au public.

## **Informations et réservations :**

Musicole 24 Rue du Commandant Charcot 35580 GUICHEN

☎ 02.99.57.36.97

accueil.musicole@vallonsdehautebretagne.fr  
www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr

## CENTRE DE PLANIFICATION

Le Centre de Planification a ouvert ses portes à Bain de Bretagne.

Un Centre de Planification et d'Education Familial (CPEF) a ouvert ses portes le 25 janvier dernier à Bain de Bretagne. Le CPEF est situé dans le bâtiment « Le Stériad » dans le parc d'activités de Château-Gaillard. Un médecin, une sage-femme et un conseiller conjugal sont à votre disposition sur rendez-vous.

La planification est une mission confiée au service départemental, de protection maternelle et infantile. Les CPEF assurent des consultations médicales (contraception, dépistages, vaccinations), des actions de prévention sur la sexualité, l'éducation familiale et les violences conjugales...

Le CPEF de Bain organise des séances de préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, des entretiens de conseil conjugal. Il délivre à titre gratuit des médicaments ou contraceptifs y compris en urgence aux mineurs désireux de garder le secret ainsi qu'aux personnes ne bénéficiant pas d'assurance maladie. Enfin, il peut accueillir et accompagner les personnes qui envisagent une interruption volontaire de grossesse. A l'horizon 2018, le CPEF rejoindra le nouveau centre départemental d'action sociale du Semnon qui jouxtera l'agence départementale dans la zone de Château-Gaillard.

**Contact : PA Château Gaillard - 2 Allée de l'Ille - 35470 Bain de Bretagne.  
Consultations sur rendez-vous au 02.99.02.93.10. Vous pouvez du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**



## ARGENT DE POCHE



Ce dispositif est réservé aux jeunes âgés de 16 à 18 ans. Il consiste, pour les volontaires et moyennant un dossier à remplir, d'effectuer sur la Commune un travail d'intérêt public sur la base de 3h30 par mission. Ce travail permettra la remise de 15 € d'argent de poche par période de 3h30.

Celui-ci sera effectué au mois de juillet ou août et, selon le nombre de candidats, plusieurs missions pourront être confiées à chaque candidat.

**Si vous êtes intéressés, contactez la mairie au 02.99.92.01.15 avant le 19 MAI 2016.**

**Attention : Seules les 5 premières demandes seront prises en compte.**

# BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

## ANIMATION ET SEANCE DEDICACE A LA BIBLIOTHEQUE

C'est avec beaucoup de plaisir et un grand honneur que nous recevrons à la bibliothèque le **Samedi 18 Juin l'auteur Paul**

**Rouillac**, spécialiste du **Pop-up**, pour un atelier de



14h30 à 16h30, suivi d'une séance de dédicaces de ces ouvrages : « *Gargouilles* », « *Masques* » et « *Créatures fantastiques* ».

L'atelier s'adresse aux enfants à partir de 6 ans, accompagnés ou non, pour une activité familiale, mais aussi aux adultes sans enfants ! Il y a 15 places disponibles.

**Renseignements et inscriptions au 02.99.92.05.71 ou [bmlachapellebouexic@gmail.com](mailto:bmlachapellebouexic@gmail.com)**

## RECHERCHE DE BENEVOLES

**LA BIBLIOTHEQUE RECHERCHE DES BENEVOLES**



Vous aimez les livres, le contact avec les gens, les enfants ? Vous avez envie de participer à la vie de votre commune ?

Vous êtes les bienvenus comme bénévoles à la bibliothèque!

**Pour tous renseignements :  
02 99 92 05 71 ou  
[bmlachapellebouexic@gmail.com](mailto:bmlachapellebouexic@gmail.com)**

## X BOX

**NOUVEAU A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

La **XBOX 360° kinect** et de nombreux jeux (Minecraft, Starwars, Just Dance...) sont en accès libre pour les adhérents aux horaires d'ouverture.

Venez en profiter !



Vie culturelle

# MANIFESTATIONS A VENIR

## US CHAPELLOISE.

### Tournoi :

L'US Chappelloise organise son tournoi de foot annuel **le Dimanche 15 mai à partir de 13h00.**

Inscriptions et restauration sur place.

### Concours de palets :

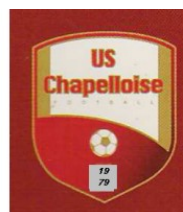
**Le samedi 4 juin à partir de 13h30.**

Rendez-vous au terrain de foot, inscriptions sur place.

### Assemblée Générale :

Nous vous invitons à notre assemblée générale qui aura lieu **le vendredi 27 Mai à 20h00** - Salle de La Bonne Franquette ».

Merci pour votre soutien le dimanche et venez nombreux pour les derniers matchs.



## ANCIENS COMBATTANTS



### ACPG CATM

#### Dimanche 8 mai :

Commémoration de la victoire des Alliés en 1945.  
Rassemblement devant la bibliothèque.

**9h00** : Départ du cortège avec les drapeaux, dépôt d'une gerbe au monument aux Morts.

**10h00** : Rassemblement devant la mairie du LOUTEHEL pour la cérémonie cantonale.

## ACCA



### Assemblée générale

Le Conseil d'Administration vous convie à l'assemblée générale

**Le dimanche 29 Mai**

**à 10h00, Salle de la Bibliothèque.**

### Ordre du jour :

- Compte rendu moral et financier.
- Renouvellement du tiers sortant.
- Questions diverses.

## COMITÉ DES FETES



Fête de la Musique :

**Samedi 25 Juin 2016.**

Plus d'infos dans le prochain écho.

## L'AMICALE LAÏQUE

La fin de l'année scolaire pointe le bout de son nez et déjà quelques bilans sont à faire. Cette année a été riche en événements et ce n'est pas fini !!!

Tout a commencé par une vente de couscous à la Bonne Franquette. Encore une fois, les parents d'élèves et les enseignants ont joué le jeu ! Merci à eux.

L'Amicale a ensuite offert aux enfants de l'école un spectacle de Noël comme chaque année. Ils ont pu s'émerveiller des tours de magie et de la présence du Père Noël.

Nous avons, pour la première fois, organisé un week-end théâtre en collaboration avec la compagnie de Guichen « Le Pied en Coulistes »

Cela a été un grand succès. Merci à tous ceux qui sont venus voir la pièce et qui ont contribué à cette réussite !

Rendez-vous l'année prochaine : **les 4 et 5 mars 2017**.

La collecte de papier continue. Nous vous donnons **rendez-vous les 1er et 3ème samedis de chaque mois et ce jusqu'au début juillet**.

La dernière collecte **aura lieu le samedi 2 juillet 2016**.

Continuez à venir nombreux déposer vos papiers dûment celés. Nous allons certainement réussir notre pari : faire plus de 6 tonnes ! On compte sur vous !

Bientôt la fête de l'école !

Nous vous attendons nombreux

**le samedi 18 juin 2016**

**de 12h30 à 18h**

sur le terrain de foot.



**FÊTE**  
**De l'école**  
**Samedi 18 Juin 2016**  
**Sur le Terrain de Foot**  
**12h30-18h**

**Représentations des enfants**  
**Tombola**  
**Stands de jeux**  
**Structures gonflables**  
**Restauration sur place**

*Venez  
Nombreux !*

Organisée par l'Amicale Laïque de La Chapelle-Bouëxic





## VOTRE AVIS NOUS INTERESSE !

L'association **Familles Rurales de la Chapelle-Bouëxic** existe depuis 1994. Plusieurs bénévoles ont souhaité créer cette association afin de proposer des activités ouvertes à tous pour dynamiser la commune et le territoire.

Aujourd'hui, l'association propose des ateliers **yoga, cartonnage, couture et réfection de fauteuils**.

Suite à l'arrêt des ateliers danse et chorale, les membres de l'association souhaitent proposer de nouvelles activités en prenant en compte vos envies et vos besoins. Selon le nombre de réponses et selon vos besoins, de nouveaux ateliers pourront être proposés au Forum des Associations en Septembre.

Merci de répondre à ce questionnaire si vous êtes en attente d'une activité particulière.

-----  
Etes-vous en attente de nouvelles activités près de chez vous ? si oui, lesquelles ?

### 1 – DE PLEIN AIR (randonnées, ...):

Pour vous-même  pour vos enfants  âge :

Merci de détailler vos souhaits :

### 2 – CULTURELLES (jeux de société, ...) :

Pour vous-même  pour vos enfants  âge :

Merci de détailler vos souhaits :

**3 – ARTISTIQUES (peinture, ...) :**

Pour vous-même  pour vos enfants  âge :

Merci de détailler vos souhaits :

**4 – AUTRES :**

Pour vous-même  pour vos enfants  âge :

Merci de détailler vos souhaits :

**VOS COORDONNEES :**

NOM/Prénom :

Adresse/tél/email :

Questionnaire à retourner à l'Association Familles Rurales de LA CHAPELLE-BOUEXIC  
Chez Solange LERUSSARD – Présidente  
La Grée d'Erre 35330 LA CHAPELLE BOUEXIC  
avant le 30 Mai 2016

L'Association Familles Rurales de LA CHAPELLE-BOUEXIC vous remercie de votre contribution.

-----  
Vous pouvez également compléter ce questionnaire sur le site de l'association :

<http://www.famillesrurales.org>

# COMPOST CERTIFIÉ « Utilisable en Agriculture biologique »

Les Infos du **SMICTOM**



## NOTRE COMPOST CERTIFIÉ « UTILISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE »

C'est officiel, le compost produit sur le site de la lande de libourg à Guignen et issu de la collecte séparée des biodéchets, est certifié « matière fertilisante utilisable en agriculture biologique ».

C'est le Bureau Veritas, organisme certificateur agréé, qui a délivré le label.

Ce résultat est d'abord et avant tout dû au choix du tri à la source des biodéchets. En effet, parmi les composts produits à partir des déchets fermentescibles, seuls ceux issus d'une collecte séparée des biodéchets peuvent être éligibles à cette certification, la plus stricte en la matière.

3 autres facteurs contribuent à ce résultat :



- votre geste : attention à maintenir la plus grande vigilance car l'étape du tri de vos biodéchets à la source est primordiale,
- le travail des agents, pour veiller à ne pas collecter de déchets indésirables.

• un processus de production rigoureux sur le site de la lande de libourg.



Pour promouvoir son utilisation auprès du monde agricole et mesurer les bienfaits du produit sur des parcelles de démonstration, le Smictom et la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine ont cosigné en octobre dernier une convention de partenariat.

En effet, au jardin ou sur les terrains agricoles, cet amendement organique améliore les propriétés du sol : il nourrit les terres, favorise la rétention d'eau et permet de lutter contre l'érosion. C'est un apport 100 % naturel.



### Bon à savoir

Le compost est actuellement disponible gratuitement pour les usagers particuliers du territoire en déchèterie. Attention le compost n'est pas du terreau, il s'agit d'un fertilisant organique puissant qui doit être utilisé à bonne dose.

### Retenez la date!

Samedi 4 juin 2016  
le site de la lande de libourg  
ouvre ses portes de 15h à 18h

plus d'infos sur le site internet

## QUELQUES CONSEILS D'UTILISATION

### EN REMPOTAGE

**Idéal pour les jardinières et les plantes d'intérieur**

Réalisez le mélange suivant :  
70% de terreau horticole ou de terre végétale pour 30% de compost.

### LORS DES PLANTATIONS

**Mélanger le compost à la terre de surface sur 15 cm maximum de profondeur**

- Pour des plantes vivaces : 1,5 à 3 kg par m<sup>2</sup>
- Pour des arbustes et rosiers : 2 à 3 kg par plant
- Pour des arbres : 5 kg par plant.

### EN ENTRETIEN

**C'est le conseil du moment !**

Epandez le compost en surface sur la terre libérée de vos cultures ou au pied des plantes. 1kg/m<sup>2</sup>/an suffit.

[www.smictom-paysdevilaine.fr](http://www.smictom-paysdevilaine.fr)

Développement durable

# HORAIRES ET PERMANENCES

## Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30

**Permanences les samedis suivants**

De 9h30 à 12h00  
14 et 28 Mai  
11 et 25 Juin



## Permanence des élus

de 10h à 12h00  
Le samedi  
Sur rendez-vous

37 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.01.15  
www.lachapellebouexic.com  
✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr

## Agence Postale

Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30  
Samedi de 9h à 12h00



12 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.01.10

## Bibliothèque Municipale

Mardi de 17h à 18h  
Mercredi de 9h à 12h15  
et de 15h à 18h  
Jeudi de 17h à 18h  
Vendredi de 17h à 18h  
Samedi  
de 10h30 à 12h30

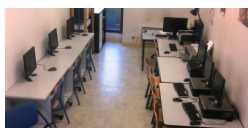


19 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.05.71  
✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

## Espace Multimédia

Lundi sur rendez vous

Mardi, Jeudi, Vendredi  
De 9h à 9h45 et de  
10h30 à 12h00



19 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.05.71  
✉ lindalelay@gmail.com

## Point Informations Touristiques

Mardi, Jeudi, Vendredi  
De 9h à 12h00



19 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.05.71  
✉ tourismeccmaure@orange.fr



## Permanence Parlementaire

Du député Jean-René MARSAC  
ou son assistante. Sur Rendez-  
vous au 02.99.72.12.16

À l'espace social Chorus - Le Vendredi  
de 15h30 à 17h00 :  
27 mai et 24 Juin 2016

## Permanences Architecte Conseil

Sur rendez vous auprès de Chorus  
(02.99.92.46.99) ou Mairie de Guichen  
(02.99.52.05.75).

A l'espace social Chorus (l'après midi) :  
17 Juin,  
A Guichen : 2 et 19 mai, 6 et 23 Juin.



## Transports

Les dépliants concernant les nouveaux  
horaires des transports Illenoo en direc-  
tion de Rennes sont disponibles à l'agence  
postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont  
également affichés à l'abri de bus « Rue de  
Rennes ».

## Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 : Lundi de 14h à 17h  
Mercredi de 14h à 17h - Samedi de 9h à 12h  
et de 14h à 17h. Été du 01/04 au 31/10 :  
Lundi de 14h à 18h - Mercredi de 14h à 18h -  
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Route de Maure à Mernel

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN, Nadia DUREY, Carole LETOURNEL et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Linda LE LAY. Impression : Identec, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 595 Exemplaires. Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Mai 2016